

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2017

**RAPPORT FINANCIER APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 4 AVRIL 2018**

I – COMPTE DE RESULTAT

Pour rappel, l'analyse du compte de résultat est appréhendée au travers des composants :

- ✓ du résultat technique
- ✓ du résultat financier
- ✓ du résultat exceptionnel
- ✓ des charges de gestion administrative

L'ensemble conduisant au résultat final de l'exercice.

Principaux évènements de l'exercice clos le 31 octobre 2017

➤ **Changement de méthode de présentation**

Les provisions pour congés pris selon la méthode de l'étalement (ECP) et la provision 5eme semaine sont maintenant enregistrés par exercice de rattachement (clos - bilan – en cours). Ces provisions étaient auparavant traitées en en cours.

A. Détermination du résultat technique

Il n'y a eu aucune modification, sur cet exercice quant aux éléments constitutifs du résultat technique.

1. Les produits techniques

À 70.914.129 € le montant des produits techniques bruts correspondant aux cotisations congés émises au titre de l'exercice 2017 ainsi que les majorations de retard calculées. Ce poste est en augmentation de 3,16 % par rapport à l'exercice 2016 (à règles comptables identiques)

2. Les charges techniques

Elles ressortent à 71.196.444 € et comprennent :

- les indemnités brutes de congés payées aux salariés à hauteur de 51.798.944 €
- les charges sociales patronales afférentes à ces indemnités pour 13.053.473 €

Ces deux postes totalisant pour 64.852.417 €,

- la dotation aux provisions pour congés restant à payer, charges sociales patronales incluses, à concurrence de 2.601.417 €
- la dotation brute aux provisions sur adhérents débiteurs pour 2.498.674 €
- les créances irrécouvrables représentatives des cotisations émises sur les entreprises ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire, pour 920.898 €
- Les pertes (29.385 €) et dotations aux provisions pour majorations de 293.653 € qui depuis 2016 sont intégrées en charges techniques et non plus en charges financières à la suite de la modification des règles comptables souhaitée par l'UCF.

3. Le résultat technique

Compte tenu :

- d'un total de 5.224.697 € de produits techniques relatifs à des exercices antérieurs et constitués par :
 - la reprise des provisions sur adhérents débiteurs et devenues sans objet, à concurrence de 2.412.743 €
 - les majorations encaissées sur exercices antérieurs pour 299.343 € (Nouvelles règles comptables)
 - la reprise des provisions sur majorations pour 294.962 € (nouvelles règles)
 - la reprise des provisions sur congés à payer à hauteur de 2.142.064 €
 - les produits des cotisations encaissées au titre des exercices antérieurs pour 75.585 €
- et de charges techniques de 4.483.779 € représentatives :
 - de 2.253.443 € de cotisations irrécouvrables et de régularisations d'impositions forfaitaires relatives à des exercices clos
 - de 2.230.336 € d'indemnités de congés et charges sociales payés au titre d'exercices antérieurs

Le résultat technique cumulé de l'exercice 2017 ressort à 458.604 € contre 1.161.000 en 2016.

B. Le résultat financier

L'encours moyen annuel du portefeuille des placements de la Caisse s'est élevé à 42.893.835 € (en baisse de 1.616.387 €) générant un niveau de produits financiers nets de 586.064 € pour un taux de rendement de 1,37 % : cette performance est à rapprocher d'un EONIA moyen sur 2017 de - 0,38 % (taux servant de référence à la rémunération des placements monétaires).

C. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à – 95.003 € principalement impacté par la dotation complémentaire aux frais de développement du SIU.et par les opérations de cession de la SCI SUD (propriétaire de nos bureaux de Saint-Pierre).

D. Les charges de gestion administrative

Les charges de gestion administrative de l'Association s'établissent à 1.687.415 € en diminution de 96.408 € par rapport à 2016 [à règle de gestion identique].

E. Synthèse du résultat de l'exercice

Ainsi, compte tenu du résultat technique résiduel de 458.604 €, du résultat financier de 576.614 €, de l'impact des charges de fonctionnement nettes de 1.687.415 € et du résultat exceptionnel débiteur de 95.003 €, le résultat final de l'exercice 2017 se traduit par un déficit de 823.544 € [après impôts qui sont estimés à 76.342 €].

II- BILAN

Au 31 Octobre 2017, le total du Bilan de la Caisse s'élevait à 89.581.470 € contre 87.441.964 € pour l'exercice précédent, soit + 2,45%.

Au passif, les Capitaux propres stricto sensu s'établissent à 15.853.793 € après prise en compte de l'affectation du résultat.

Pour mémoire on rappellera que les provisions figurant à l'actif du bilan au regard du poste Créances sur Adhérents, soit 482.327 € sont représentatives des majorations de retard et frais accessoires impayés ; pour leur part et conformément aux règles comptables en vigueur dans le réseau, les cotisations non réglées à la date de clôture de l'exercice, soit 3.787.006 € contre 3.701.074 € pour 2016, ne font plus l'objet d'une provision d'actif mais sont portées au passif du bilan au compte de produits constatés d'avance.
